




AXE N° 1 : Accès aux droits et aux soins**OBJECTIF STRATEGIQUE N° 1.1 : Favoriser l'accès aux droits pour tous, avec une attention particulière pour les publics vulnérables****FICHE ACTION N° 1.1.1 : Améliorer l'information sur les droits des usagers auprès des professionnels en charge de l'information et de l'orientation du public, en fonction de ses spécificités**




Contexte	<p>Cette action s'inscrit dans le cadre du Programme Régional d'Accès à la Prévention et aux Soins des plus démunis.</p> <p>L'accès aux droits constitue un préalable à l'accès aux soins. Or, de nombreux obstacles subsistent dans l'accès aux droits : méconnaissance et complexité des démarches administratives, méconnaissance de l'organisation du système de santé...</p> <p><u>Restitution du diagnostic territorial de santé :</u> Selon les données de l'Assurance Maladie, sur le Pays Sud Toulousain, 10,80 % des assurés ne bénéficient pas de complémentaire santé, 6,6 % bénéficient de la Complémentaire Santé Solidaire et 1,90 % bénéficient d'indemnités journalières. Le sud du territoire et les trois plus grandes villes sont davantage marqués par des situations de fragilité et des difficultés sociales. Selon les acteurs, il y a une méconnaissance des droits et des démarches qui nécessite un besoin d'accompagnement, notamment pour les publics vulnérables.</p>
Description	<p>Il s'agira de :</p> <p>Favoriser l'information, l'interconnaissance, les échanges et le travail en réseau entre professionnels d'accueil du territoire </p> <ul style="list-style-type: none">- Recenser les différentes ressources et dispositifs et communiquer sur ces ressources auprès des CCAS, Mairies, Communautés de communes, Espaces France Services, Maisons des Jeunes et de la Culture, centres sociaux, Maisons des Solidarités- Créer et animer un réseau de professionnels d'accueil en charge de l'information et l'orientation du public en fonction de ses spécificités et ses besoins (dont les femmes victimes de violences) - par exemple dispositif PASIP -Premier Accueil Social Inconditionnel de Proximité -- Assurer des formations / informations des partenaires du social en matière de réglementation et dispositifs « accès aux droits »
Pilote(s) des actions	PETR
Co-pilote(s) des actions	/
Partenaire(s) à mobiliser	<ul style="list-style-type: none">- Délégation départementale Haute-Garonne de l'ARS Occitanie- Maisons Des Solidarités- Associations d'habitants et d'usagers (CODEV, association de patients...)- Collectivités (communes, CCAS, communautés de communes, Espaces France Service)- CAF de la Haute-Garonne- CPAM de la Haute-Garonne- Mutualité Sociale Agricole- Maison des Jeunes et de la Culture- Centres sociaux- Maison départementale de proximité- Mission Locale Haute-Garonne, antenne Carbonne- Associations caritatives et d'insertion socioprofessionnelle (Recobrada, AFIDEL, 3PA)- Epicerie sociales et solidaires- Pôle Emploi- Lycée d'Enseignement Professionnel du Savès- MDPH Haute-Garonne

	<ul style="list-style-type: none"> - Professionnels de santé, MSP et CPTS - Conseillers numériques
Territoire(s) d'intervention	PETR
Public(s) cible(s)	<ul style="list-style-type: none"> - Professionnels accueillant et accompagnant un public, dont femmes victimes de violences - Professionnels de santé, MSP et CPTS
Calendrier prévisionnel de l'action	Durée du CLS
Coût et financement	
Indicateurs d'évaluation	<ul style="list-style-type: none"> - Réalisation effective du recensement - Nombre de réunions du réseau organisées - Nombre et type de professionnels impliqués - Satisfaction des professionnels - Nombre de réunion d'information organisées - Nombre et type de participants aux réunions

AXE N° 1 : Accès aux droits et aux soins**OBJECTIF STRATEGIQUE N° 1.1 : Favoriser l'accès aux droits pour tous, avec une attention particulière pour les publics vulnérables****FICHE ACTION N° 1.1.2 : Déployer des dispositifs opérants d'accès aux droits pour tous, avec une attention particulière pour les publics vulnérables**

Contexte	<p>Cette action s'inscrit dans le cadre du Programme Régional d'Accès à la Prévention et aux Soins des plus démunis.</p> <p>L'accès aux droits constitue un préalable à l'accès aux soins. Or, de nombreux obstacles subsistent dans l'accès aux droits : méconnaissance et complexité des démarches administratives, méconnaissance de l'organisation du système de santé...</p> <p><u>Restitution du diagnostic territorial de santé :</u> Selon les données de l'Assurance Maladie, sur le Pays Sud Toulousain, 10,80 % des assurés ne bénéficient pas de complémentaire santé, 6,6 % bénéficient de la Complémentaire Santé Solidaire et 1,90 % bénéficient d'indemnités journalières. Le sud du territoire et les trois plus grandes villes sont davantage marqués par des situations de fragilité et des difficultés sociales. Selon les acteurs, il y a une méconnaissance des droits et des démarches qui nécessite un besoin d'accompagnement, notamment pour les publics vulnérables.</p>
Description	<p>Il s'agira de :</p> <p><u>Action 1</u> : Faciliter l'accès à une couverture santé </p> <ul style="list-style-type: none">- Mettre en place des conventionnements avec la CPAM Haute-Garonne pour identifier les circuits à suivre / contacts pour les structures accueillant et accompagnant du public- Déployer un dispositif de mutuelle communale ou intercommunale <p><u>Action 2</u> : Soutenir les démarches d'aller vers en matière d'accès aux droits </p> <ul style="list-style-type: none">- Mettre en place un dispositif itinérant des espaces France Services et/ou d'accès aux droits- Mettre en place des permanences de la MDPH sur le territoire (par exemple au sein des MDS...)
Pilote(s) des actions	<ul style="list-style-type: none">- PETR
Co-pilote(s) des actions	<p><u>Action 1</u> :</p> <ul style="list-style-type: none">- Collectivités <p><u>Action 2</u> :</p> <ul style="list-style-type: none">- Espaces France Services
Partenaire(s) à mobiliser	<p><u>Action 1</u> :</p> <ul style="list-style-type: none">- Délégation départementale Haute-Garonne de l'ARS Occitanie- CPAM de la Haute-Garonne- Associations caritatives et d'insertion socioprofessionnelle (Recobrada, AFIDEL, 3PA...)- Collectivités (CCAS...)- Association ACTIOM- Mutualité Sociale Agricole <p><u>Action 2</u> :</p> <ul style="list-style-type: none">- Délégation départementale Haute-Garonne de l'ARS Occitanie- Conseil départemental de la Haute-Garonne- Collectivités- CPAM de la Haute-Garonne




	<ul style="list-style-type: none"> - Mutualité Sociale Agricole - Conseillers numériques - Associations d'habitants et d'usagers (CODEV, association de patients...)
Territoire(s) d'intervention	PETR
Public(s) cible(s)	Habitants et notamment le public vulnérable et en situation de précarité
Calendrier prévisionnel de l'action	Durée du CLS
Coût et financement	<p><u>Action 1</u> :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Coût d'un dispositif de mutuelle communale / intercommunale <p><u>Action 2</u> :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Coût des permanences délocalisées des espaces France Services ou d'accès aux droits - Coût des permanences sur l'accès aux droits
Indicateurs d'évaluation	<p><u>Action 1</u> :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Nombre de conventionnements avec la CPAM - Nombre de communes et de communautés de communes proposant une mutuelle communale / intercommunale - Nombre de personnes bénéficiant du dispositif de mutuelle communale - Taux de bénéficiaires sans couverture complémentaire <p><u>Action 2</u> :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Nombre de permanences délocalisées des espaces France Services ou d'accès aux droits - Nombre de personnes reçues - Nombre de permanences sur l'accès aux droits - Nombre de personnes reçues

<p>Contexte</p>	<p>Cette action s'inscrit dans le cadre de la stratégie Ma santé 2022 et du Projet Régional de Santé Occitanie 2018-2022.</p> <p>La question de l'accès aux soins constitue une préoccupation ancienne et grandissante. En effet, dans un contexte de population vieillissante, d'augmentation des pathologies chroniques et d'accroissement des inégalités territoriales, l'accès aux soins est devenu un enjeu majeur de santé publique.</p> <p><u>Restitution du diagnostic territorial de santé :</u> Le territoire du Pays Sud Toulousain compte 666 professionnels de santé, 7 Maisons de Santé Pluriprofessionnelles, 2 Communautés Professionnelles Territoriales de Santé, 2 cliniques spécialisées (services de soins de suite et de réadaptation). L'indicateur d'Accessibilité Potentielle Localisée du Pays Sud Toulousain est inférieur à celui du département : les habitants du territoire ont donc un accès plus faible à des consultations médicales que l'ensemble des habitants de la Haute-Garonne. A cet élément s'ajoute des départs potentiels à la retraite dans quelques années puisqu'1 médecin sur 4 est âgé de 60 ans ou plus. Les problématiques évoquées par les acteurs en termes d'accès aux soins sont l'insuffisance de la démographie médicale (généralistes et spécialistes), des délais d'attente trop longs pour l'obtention d'un rendez-vous, les problèmes dans l'organisation des gardes et la prise en charge des soins non programmés.</p>
<p>Description</p>	<p>Il s'agira de :</p> <p><u>Action 1</u> : Valoriser les opportunités d'exercice sur le territoire et accompagner les professionnels de santé dans leur installation </p> <ul style="list-style-type: none"> - Communiquer sur la dynamique du territoire en termes d'exercice coordonné et les différentes aides à l'installation et au maintien possibles auprès des étudiants des filières médicales et des Conseils de l'Ordre - Sensibiliser les professionnels de santé locaux à la maîtrise de stage - Apporter un appui aux professionnels de santé (aide aux démarches, aide à la création de maisons de santé, recherche de financements...) <p><u>Action 2</u> : Renforcer la dynamique territoriale entre les professionnels de santé et entre les métiers de l'aide et du soin </p> <ul style="list-style-type: none"> - Organiser des temps d'échanges à destination des professionnels de l'aide et du soin - Contribuer au déploiement de l'utilisation des outils numériques en santé (SPICO, Mon espace santé, ...) - Organiser des formations pluriprofessionnelles sanitaire / médico-social pour favoriser la connaissance et l'intégration <p><u>Action 3</u> : Améliorer l'attractivité des métiers de l'aide à la personne </p> <ul style="list-style-type: none"> - Mettre en place un groupe de travail « Attractivité des métiers de l'aide à la personne et de l'aide à domicile » <p><u>Action 4</u> : Améliorer les connaissances des élus et agents des collectivités sur les différents modes d'exercice des soins de premier recours</p> <ul style="list-style-type: none"> - Organiser des temps de sensibilisation à destination des élus et agents en favorisant les retours d'expérience
<p>Pilote(s) des actions</p>	<p><u>Actions 1, 2 et 3 :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - PETR

	<p><u>Action 4</u> :</p> <ul style="list-style-type: none"> - PETR et Délégation départementale Haute-Garonne de l'ARS Occitanie
Co-pilote(s) des actions	<p><u>Action 1</u> :</p> <ul style="list-style-type: none"> - CPTS <p><u>Action 2</u> :</p> <ul style="list-style-type: none"> - FORMS et CPTS - E-santé Occitanie <p><u>Action 3</u> :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Services d'aide à domicile
Partenaire(s) à mobiliser	<p><u>Action 1</u> :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Délégation départementale Haute-Garonne de l'ARS Occitanie - Facultés de médecine - Conseils de l'Ordre - CPAM de la Haute-Garonne - Professionnels de santé, MSP et CPTS - Conseil départemental de la Haute-Garonne <p><u>Action 2</u> :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Délégation départementale Haute-Garonne de l'ARS Occitanie - FORMS - E-santé Occitanie - Professionnels de santé, MSP et CPTS <p><u>Action 3</u> :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Délégation départementale Haute-Garonne de l'ARS Occitanie - Collectivités - Conseil départemental de la Haute-Garonne - Conseil Régional Occitanie Pyrénées Méditerranée - Services d'aide à la personne et d'aide à domicile (dont SSIAD de Rieux Volvestre) - Maison Familiale et Rurale - Lycée d'Enseignement Professionnel du Savès - Groupement des Entrepreneurs du Sud Toulousain <p><u>Action 4</u> :</p> <ul style="list-style-type: none"> - FORMS - Collectivités (élus et agents) - Professionnels de santé, MSP et CPTS
Territoire(s) d'intervention	PETR
Public(s) cible(s)	<p><u>Action 1</u> :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Professionnels de santé - Etudiants en filières médicales <p><u>Action 2</u> :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Professionnels de santé <p><u>Action 3</u> :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Professionnels des métiers des services à la personne et de l'aide à domicile <p><u>Action 4</u> :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Elus et agents des collectivités
Calendrier prévisionnel de l'action	Durée du CLS
Coût et financement	<p><u>Action 1</u> :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Coût d'intervention
Indicateurs d'évaluation	<p><u>Action 1</u> :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Nombre et type de communications réalisées - Nombre d'actions de sensibilisation réalisées - Nombre de professionnels sensibilisés - Nombre d'équipes / professionnels accompagnés <p><u>Action 2</u> :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Nombre de temps d'échanges organisés



	<ul style="list-style-type: none">- Nombre et type de participants aux temps d'échanges- Nombre de professionnels formés et accompagnés- Nombre de professionnels utilisant des outils numériques en santé- Nombre de formations réalisées- Nombre et type de participants aux formations- Satisfaction des participants <p><u>Action 3 :</u></p> <ul style="list-style-type: none">- Mise en place effective du groupe de travail- Nombre et type de participants au groupe de travail <p><u>Action 4 :</u></p> <ul style="list-style-type: none">- Nombre de sensibilisations réalisées- Nombre d'élus et agents présents
--	--

AXE N° 1 : Accès aux droits et aux soins**OBJECTIF STRATEGIQUE N° 1.2 : Améliorer l'accès aux soins sur le territoire****FICHE ACTION N° 1.2.2 : Améliorer l'accessibilité des services de santé**

Contexte	<p>Cette action s'inscrit dans le cadre de la stratégie Ma santé 2022 et du Projet Régional de Santé Occitanie 2018-2022.</p> <p>La question de l'accès aux soins constitue une préoccupation ancienne et grandissante. En effet, dans un contexte de population vieillissante, d'augmentation des pathologies chroniques et d'accroissement des inégalités territoriales, l'accès aux soins est devenu un enjeu majeur de santé publique.</p> <p><u>Restitution du diagnostic territorial de santé :</u></p> <p>Le territoire du Pays Sud Toulousain compte 666 professionnels de santé, 7 Maisons de Santé Pluriprofessionnelles, 2 Communautés Professionnelles Territoriales de Santé, 2 cliniques spécialisées (services de soins de suite et de réadaptation). L'indicateur d'Accessibilité Potentielle Localisée du Pays Sud Toulousain est inférieur à celui du département : les habitants du territoire ont donc un accès plus faible à des consultations médicales que l'ensemble des habitants de la Haute-Garonne. A cet élément s'ajoute des départs potentiels à la retraite dans quelques années puisqu'1 médecin sur 4 est âgé de 60 ans ou plus.</p> <p>Les problématiques évoquées par les acteurs en termes d'accès aux soins sont l'insuffisance de la démographie médicale (généralistes et spécialistes), des délais d'attente trop longs pour l'obtention d'un rendez-vous, les problèmes dans l'organisation des gardes et la prise en charge des soins non programmés.</p>
Description	<p>Il s'agira de :</p> <p><u>Action 1</u> : Soutenir les initiatives de mobilité en faveur de la santé </p> <ul style="list-style-type: none">- Engager une réflexion sur la mutualisation des offres de transports et de mobilité existantes dans le cadre de consultations médicales, avec une attention particulière pour les personnes âgées et publics à mobilité réduite <p><u>Action 2</u> : Promouvoir le déploiement de services de santé sur le territoire </p> <ul style="list-style-type: none">- Mettre en place un groupe de travail pour étudier l'opportunité et la faisabilité de déployer des consultations avancées- Favoriser le déploiement d'autres services de santé <p><u>Action 3</u> : Soutenir le développement de la télémédecine </p> <ul style="list-style-type: none">- Accompagner les professionnels de santé dans l'utilisation de la télémédecine (télé-expertise et téléconsultation)
Pilote(s) des actions	PETR
Co-pilote(s) des actions	<p><u>Action 2</u> :</p> <ul style="list-style-type: none">- CPTS et établissements sanitaires <p><u>Action 3</u> :</p> <ul style="list-style-type: none">- E-santé Occitanie
Partenaire(s) à mobiliser	<p><u>Action 1</u> :</p> <ul style="list-style-type: none">- Délégation départementale Haute-Garonne de l'ARS Occitanie- Collectivités <p><u>Action 2</u> :</p> <ul style="list-style-type: none">- Délégation départementale Haute-Garonne de l'ARS Occitanie- Centre Hospitalier de Muret- Clinique Occitanie- Centre Hospitalier Comminges Pyrénées- Professionnels de santé, MSP et CPTS

	<ul style="list-style-type: none"> - Collectivités <p><u>Action 3</u> :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Délégation départementale Haute-Garonne de l'ARS Occitanie - E-santé Occitanie - Professionnels de santé, MSP et CPTS
Territoire(s) d'intervention	PETR
Public(s) cible(s)	<p><u>Action 1</u> :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Habitants, et notamment les publics vulnérables <p><u>Action 2</u> :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Habitants, et notamment les publics éloignés du système de soins <p><u>Action 3</u> :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Professionnels de santé, MSP et CPTS
Calendrier prévisionnel de l'action	Durée du CLS
Coût et financement	<p><u>Action 1</u> :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Coût de la mise en place des solutions de mobilité et frais de communication de ces offres auprès des habitants
Indicateurs d'évaluation	<p><u>Action 1</u> :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Nombre de personnes ayant recours aux offres de mobilité pour des consultations médicales <p><u>Action 2</u> :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Nombre de réunions du groupe de travail - Nombre et type de partenaires présents <p><u>Action 3</u> :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Nombre et type de professionnels accompagnés aux solutions de télémédecine - Satisfaction des professionnels

AXE N° 2 : Vieillesse et handicap**OBJECTIF STRATEGIQUE N° 2.1 : Améliorer la prise en charge et l'accompagnement des personnes en situation de handicap, en lien avec la démarche de territoire 100% inclusif****FICHE ACTION N° 2.1.1 : Soutenir les professionnels dans la prise en charge et l'accompagnement des personnes en situation de handicap**



Contexte	<p>Cette action s'inscrit dans le cadre de la démarche de Territoire 100% inclusif ainsi que dans le schéma départemental en faveur des personnes en situation de handicap du Conseil départemental de la Haute-Garonne.</p> <p>Les dispositifs en faveur de l'accompagnement des personnes en situation de handicap ont évolué en faveur d'un accompagnement global et individualisé de la personne, dans le respect du projet de vie des personnes.</p> <p>Si la fonction d'aidants est davantage reconnue de nos jours, ces derniers expriment de nombreuses difficultés telles que des situations de conflit avec la personne aidée, la solitude, l'impact sur leur propre santé physique et mentale, le besoin d'informations...</p> <p><u>Restitution du diagnostic territorial de santé :</u></p> <p>De nombreuses problématiques, en lien avec la situation de handicap, ont été soulevées par les acteurs lors de l'enquête : des difficultés d'accessibilité des équipements, infrastructures et services, des difficultés de mobilité et de déplacement, des difficultés d'insertion professionnelle. Les acteurs expliquent être confrontés à une saturation des dispositifs d'hébergement, d'accompagnement et de prise en charge, ainsi qu'à une inadéquation des logements. Les aidants sont également confrontés à des difficultés.</p> <p>Le manque de coordination des différents intervenants ainsi qu'un manque de formation de certains professionnels à l'accueil et à l'accompagnement de ce public sont également évoqués.</p>
Description	<p>Il s'agira de :</p> <p><u>Action 1</u> : Renforcer les connaissances et les compétences des professionnels pour un meilleur accompagnement du public en situation de handicap, en lien avec la démarche de territoire 100% inclusif </p> <ul style="list-style-type: none">- Informer les professionnels accompagnant un public en situation de handicap sur les ressources, dispositifs et aides existants- Organiser des formations à destination des professionnels susceptibles d'accueillir un public en situation de handicap (agents d'accueil, équipes des temps périscolaires, médiathèques, clubs sportifs...) à la spécificité de ce type de public, à un accueil de qualité et adapté <p><u>Action 2</u> : Promouvoir des espaces de concertation à destination des professionnels, en lien avec la démarche de territoire 100% inclusif </p> <ul style="list-style-type: none">- Créer une Instance Locale de Concertation sur le territoire de la Direction Territoriale des Solidarités du Sud-Toulousain
Pilote(s) des actions	PETR, Délégation départementale Haute-Garonne de l'ARS Occitanie, Conseil départemental de la Haute-Garonne
Co-pilote(s) des actions	<u>Action 2</u> : - ARSEAA
Partenaire(s) à mobiliser	<u>Actions 1 et 2</u> : - Réseau Adolescence Partenariat 31 - UNAPEI - SIAM (Service pour l'Inclusion en Accueil collectif de Mineurs) - URIOPSS - Etablissements médico-sociaux - Professionnels de santé, MSP et CPTS - MDPH Haute-Garonne

Territoire(s) d'intervention	PETR
Public(s) cible(s)	<u>Action 1</u> : - Professionnels susceptibles d'accueillir un public en situation de handicap et professionnels accompagnant des personnes en situation de handicap <u>Action 2</u> : - Professionnels accompagnant des personnes en situation de handicap
Calendrier prévisionnel de l'action	Durée du CLS
Coût et financement	<u>Action 1</u> : - Coût des formations <u>Action 2</u> : - Financement ARS pour une aide au démarrage sur 2 ans, avant intégration de la mission de manière plus pérenne dans le fonctionnement de la Direction Territoriale des Solidarités
Indicateurs d'évaluation	<u>Action 1</u> : - Nombre et type d'informations fournies aux professionnels - Nombre de sessions de formation dispensées - Nombre et type de professionnels présents aux formations <u>Action 2</u> : - Nombre de réunions de l'Instance Locale de Concertation - Nombre de partenaires représentés dans l'Instance Locale de Concertation - Questionnaire de satisfaction des professionnels

AXE N° 2 : Vieillesse et handicap



OBJECTIF STRATEGIQUE N° 2.2 : Accompagner le vieillissement et la prise en charge des personnes âgées

FICHE ACTION N° 2.2.1 : Prévenir la perte d'autonomie des personnes âgées en institution et à domicile

<p>Contexte</p>	<p>Cette action s'inscrit dans le cadre du Projet Régional de Santé Occitanie 2018-2022 et le Schéma départemental en faveur des personnes âgées.</p> <p>Avec le vieillissement de la population, la santé des séniors apparaît comme un enjeu de santé publique. Prévenir et repérer le plus précocement la perte d'autonomie permet de réduire ses conséquences et retarder la dépendance.</p> <p><u>Restitution du diagnostic territorial de santé :</u> Le diagnostic a soulevé un manque de coordination des différents intervenants, un manque de visibilité des ressources existantes ainsi qu'une insuffisance dans le déploiement d'actions de prévention santé. Les acteurs sont confrontés à une saturation des dispositifs d'hébergement, d'accompagnement et de prise en charge de ce type de public, à une inadaptation des logements. Les difficultés pour les aidants sont également évoquées.</p>
<p>Description</p>	<p>Il s'agira de :</p> <p><u>Action 1</u> : Développer et coordonner des actions de prévention santé à destination des séniors </p> <ul style="list-style-type: none"> - Réaliser un recensement des actions de prévention destinées aux séniors (dont les actions financées dans le cadre de la Conférence des financeurs) et communiquer sur ces actions auprès des partenaires - Soutenir le déploiement d'actions de prévention (mémoire, sommeil, équilibre / prévention des chutes, alimentation, activité physique, hygiène buccodentaire, bien-être...) <p><u>Action 2</u> : Accompagner les différents acteurs dans le repérage précoce de la fragilité</p> <ul style="list-style-type: none"> - Envisager le déploiement du programme ICOPE 
<p>Pilote(s) des actions</p>	<p>PETR</p>
<p>Co-pilote(s) des actions</p>	<p><u>Action 2</u> :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Délégation départementale Haute-Garonne de l'ARS Occitanie
<p>Partenaire(s) à mobiliser</p>	<p><u>Action 1</u> :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Délégation départementale Haute-Garonne de l'ARS Occitanie - Conseil Départemental de la Haute-Garonne - Mutualité Sociale Agricole - Midi Pyrénées Prévention - CPAM Haute-Garonne - Mutualité Française Occitanie - Siel bleu - CARSAT - MAIA 31 Sud - Etablissements et services médico-sociaux pour personnes âgées <p><u>Action 2</u> :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Gérontopôle (CHU Toulouse) - Centre hospitalier de Muret - MAIA 31 Sud - Etablissements et services médico-sociaux pour personnes âgées - Services d'aide à domicile - Professionnels de santé, MSP et CPTS - Collectivités (dont CCAS)
<p>Territoire(s) d'intervention</p>	<p>PETR</p>

Public(s) cible(s)	<u>Action 1</u> : - Séniors <u>Action 2</u> : - Professionnels accompagnants des séniors (dont les aides à domicile) - Professionnels de santé de proximité (notamment les pharmaciens) - Proches
Calendrier prévisionnel de l'action	Durée du CLS
Coût et financement	<u>Action 1</u> : - Coût des actions de prévention <u>Action 2</u> : - Coût du déploiement (information et formation des acteurs) <u>Sources potentielles de financements</u> : Conférence des Financeurs pour la Prévention de la Perte d'Autonomie des Personnes Agées
Indicateurs d'évaluation	<u>Action 1</u> : - Réalisation effective du recensement - Nombre et type d'actions déployées - Nombre de bénéficiaires des actions - Satisfaction des bénéficiaires <u>Action 2</u> : - Nombre et type d'acteurs formés

AXE N° 2 : Vieillesse et handicap**OBJECTIF STRATEGIQUE N° 2.3 : Soutenir les aidants des personnes âgées et personnes en situation de handicap****FICHE ACTION N° 2.3.1. : Renforcer l'offre de services à destination des aidants des personnes âgées et personnes en situation de handicap**

Contexte	<p>Cette action s'inscrit dans le cadre du Projet Régional de Santé Occitanie 2018-2022 et le Schéma départemental en faveur des personnes âgées.</p> <p>Avec le vieillissement de la population, la santé des séniors apparaît comme un enjeu de santé publique. Prévenir et repérer le plus précocement la perte d'autonomie permet de réduire ses conséquences et retarder la dépendance. Si la fonction d'aidants est davantage reconnue de nos jours, ces derniers expriment de nombreuses difficultés telles que des situations de conflit avec la personne aidée, la solitude, l'impact sur leur propre santé physique et mentale, le besoin d'informations...</p> <p><u>Restitution du diagnostic territorial de santé :</u></p> <p>Le diagnostic a soulevé un manque de coordination des différents intervenants, un manque de visibilité des ressources existantes ainsi qu'une insuffisance dans le déploiement d'actions de prévention santé. Les acteurs sont confrontés à une saturation des dispositifs d'hébergement, d'accompagnement et de prise en charge de ce type de public, à une inadaptation des logements. Les difficultés pour les aidants sont également évoquées.</p>
Description	<p>Il s'agira de :</p> <p><u>Action 1</u> : Informer et accompagner les aidants </p> <ul style="list-style-type: none">- Informer les aidants sur les dispositifs et ressources existantes, dont les offres de répit (accueil de jour, accueil familial, hébergement temporaire, halte répit...)- Engager une réflexion sur le maillage du territoire en lieux ressources à destination des aidants pour un accompagnement de proximité <p><u>Action 2</u> : Favoriser les temps d'échanges et d'écoute, individuels et collectifs, à destination des aidants </p> <ul style="list-style-type: none">- Mettre en place un Café des aidants- Mettre en place un soutien individualisé (ligne téléphonique) <p><u>Action 3</u> : Prévenir les situations de conflits familiaux</p> <ul style="list-style-type: none">- Déployer des actions de médiation familiale dans les situations le nécessitant
Pilote(s) des actions	PETR
Co-pilote(s) des actions	<p><u>Actions 1, 2 et 3 :</u></p> <ul style="list-style-type: none">- Mutualité Sociale Agricole- MAIA 31 Sud
Partenaire(s) à mobiliser	<p><u>Action 1 :</u></p> <ul style="list-style-type: none">- Délégation départementale Haute-Garonne de l'ARS Occitanie- Conseil Départemental de la Haute-Garonne- Mutualité Sociale Agricole- CPAM Haute-Garonne- Mutualité Française Occitanie- CARSAT et autres caisses de retraite- CAF de la Haute-Garonne- Maison des Solidarités- Collectivités (et notamment les Espaces France Services)- Professionnels de santé libéraux, MSP et CPTS

	<ul style="list-style-type: none"> - Services d'aide à domicile - EHPAD (notamment ceux qui peuvent avoir des solutions temporaires de répit) - Accueils familiaux (Conseil Départemental Haute-Garonne) - Halte répit de Rieux Volvestre - Association Bulle d'Air - Association France Alzheimer et autres associations d'aide aux aidants - Pôle Ressources Régional des Maladies NeuroDégénératives - UNAFAM <p><u>Action 2 :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - Délégation départementale Haute-Garonne de l'ARS Occitanie - Conseil Départemental de la Haute-Garonne - Mutualité Sociale Agricole - Mutualité Française Occitanie - CARSAT et autres caisses de retraite - MAIA 31 Sud - CAF de la Haute-Garonne - Maison des Solidarités - Collectivités (et notamment les Espaces France Services) - Services d'aide à domicile - EHPAD - Accueils familiaux (Conseil Départemental Haute-Garonne) - Halte répit de Rieux Volvestre - Association Bulle d'Air - UNAFAM <p><u>Action 3 :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - Délégation départementale Haute-Garonne de l'ARS Occitanie - Collectivités - Associations de médiation familiale - UNAFAM
Territoire(s) d'intervention	PETR
Public(s) cible(s)	Aidants familiaux de personnes âgées et personnes en situation de handicap (dont handicap psychique)
Calendrier prévisionnel de l'action	Durée du CLS
Coût et financement	<p><u>Action 2 :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - Coût de l'intervention pour le café des aidants (psychologue, travailleur social) - Coût du soutien individualisé <p><u>Action 3 :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - Coût des interventions de médiation familiale <p><u>Sources potentielles de financement :</u> Conférence des Financeurs pour la Prévention de la Perte d'Autonomie</p>
Indicateurs d'évaluation	<p><u>Action 1 :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - Réalisation effective d'un outil d'information - Nombre de temps d'information collective organisés - Nombre de participants aux temps d'information - Satisfaction des participants <p><u>Action 2 :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - Mise en place effective d'un Café des aidants - Nombre de temps d'échanges organisés - Nombre de participants aux temps d'échanges - Mise en place effective du soutien individualisé - Nombre d'appels reçus (si ligne téléphonique)






Action 3 :

- Nombre d'actions de médiation familiale déployées
- Satisfaction des bénéficiaires de ces actions

AXE N° 3 : Santé mentale et addictions

OBJECTIF STRATEGIQUE N° 3.1 : Contribuer à une meilleure prise en charge de la santé mentale

FICHE ACTION N° 3.1.1 : Développer des ressources locales dans le champ de la santé mentale


<p>Contexte</p>	<p>Cette action s’inscrit dans le cadre du Projet Territorial de Santé Mentale</p> <p>La situation des personnes souffrant de troubles psychiques est une véritable préoccupation. Or, la santé mentale participe d’une large part à la santé globale et constitue une ressource essentielle au quotidien.</p> <p><u>Restitution du diagnostic territorial de santé :</u> La thématique de la santé mentale est apparue comme une préoccupation importante des acteurs interrogés. Les situations de souffrance psychique et de mal-être peuvent être accompagnées de sentiment d’isolement. Or, les acteurs témoignent d’un manque de ressources dans le champ de la santé mentale, en matière de diagnostic, de repérage et de prise en charge.</p>
<p>Description</p>	<p>Il s’agira de :</p> <p><u>Action 1</u> : Créer un Conseil Local de Santé Mentale (CLSM)  </p> <p><u>Action 2</u> : Développer des actions favorisant l’information, la communication sur les ressources, la mise en réseau des acteurs  </p> <ul style="list-style-type: none"> - Réaliser un état des lieux des ressources et dispositifs existants et communiquer sur ces ressources (dont psychologues conventionnés Assurance Maladie dans le cadre du dispositif de remboursement des consultations psychologiques, dispositif Psychov porté par Cœur de Garonne, actions déployées par les structures d’exercice coordonné) - Prendre en compte l’outil ViaPsy - Organiser les Semaines d’Information sur la Santé Mentale - Organiser des formations à destination des différents professionnels sur le champ de la santé mentale <p><u>Action 3</u> : Favoriser la destigmatisation de la maladie mentale et la participation des personnes souffrant de troubles psychiques aux actions </p> <ul style="list-style-type: none"> - Soutenir le développement de dispositifs de pair-aidance, dont les Groupes d’Entraide Mutuelle (GEM)
<p>Pilote(s) des actions</p>	<p><u>Action 1</u> :</p> <ul style="list-style-type: none"> - PETR et Délégation départementale Haute-Garonne de l’ARS Occitanie <p><u>Action 2</u> :</p> <ul style="list-style-type: none"> - PETR et CLSM une fois créé <p><u>Action 3</u> :</p> <ul style="list-style-type: none"> - PETR
<p>Co-pilote(s) des actions</p>	<p><u>Action 3</u> :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Personnes souffrant de troubles psychiques
<p>Partenaire(s) à mobiliser</p>	<p><u>Actions 1 et 2</u> :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Collectivités (élus) - UNAFAM - CH Marchant - Clinique de Seysses - Professionnels de santé, MSP et CPTS - Etablissements médico-sociaux - CPAM Haute-Garonne - Maisons Des Solidarités - Associations d’usagers - Mission Locale

	<ul style="list-style-type: none"> - Service Pénitentiaire d'Insertion et de Probation - Police municipale - Education Nationale - Maison Des Adolescents - Points Accueil Ecoute Jeunes - Maison des Jeunes et de la Culture - Espaces jeunes - Association Du côté des femmes - Autres GEM - Associations gestionnaires d'établissements médico-sociaux (AJH, ARSEAA, Réso-O) - Associations œuvrant dans le champ de la santé mentale (Association Prévention du suicide Occitanie...) <p><u>Action 3 :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - Délégation départementale Haute-Garonne de l'ARS Occitanie - Associations d'utilisateurs - UNAFAM - Autres GEM - Associations gestionnaires d'établissements médico-sociaux (AJH, ARSEAA, Réso-O) - Associations œuvrant dans le champ de la santé mentale (Association Prévention du suicide Occitanie...)
Territoire(s) d'intervention	PETR
Public(s) cible(s)	<p><u>Action 1 et 2 :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - Professionnels - Utilisateurs - Elus - Habitants <p><u>Action 3 :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - Utilisateurs
Calendrier prévisionnel de l'action	Durée du CLS
Coût et financement	<p><u>Action 1 :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - Coût de communication
Indicateurs d'évaluation	<p><u>Action 1 :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - Création effective du CLSM - Nombre et type de partenaires engagés dans le CLSM <p><u>Action 2 :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - Réalisation effective de l'état des lieux - Nombre et type de communication réalisées - Nombre et type d'événements organisés dans le cadre des SISM - Nombre et type de participants aux événements SISM - Satisfaction des participants aux événements SISM <p><u>Action 3 :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - Nombre de dispositifs de pair-aidance sur le territoire - Création effective d'un GEM - Nombre de membres au sein du GEM

AXE N° 3 : Santé mentale et addictions

OBJECTIF STRATEGIQUE N° 3.1 : Contribuer à une meilleure prise en charge de la santé mentale

FICHE ACTION N° 3.1.2 : Améliorer les parcours de santé et de vie des personnes souffrant de troubles psychiques



<p>Contexte</p>	<p>Cette action s'inscrit dans le cadre du Projet Territorial de Santé Mentale</p> <p>La situation des personnes souffrant de troubles psychiques est une véritable préoccupation. Or, la santé mentale participe d'une large part à la santé globale et constitue une ressource essentielle au quotidien.</p> <p><u>Restitution du diagnostic territorial de santé :</u> La thématique de la santé mentale est apparue comme une préoccupation importante des acteurs interrogés. Les situations de souffrance psychique et de mal-être peuvent être accompagnées de sentiment d'isolement. Or, les acteurs témoignent d'un manque de ressources dans le champ de la santé mentale, en matière de diagnostic, de repérage et de prise en charge.</p>
<p>Description</p>	<p>Il s'agira de :</p> <p><u>Action 1</u> : Faciliter l'accès au diagnostic, prévenir les ruptures de parcours de personnes souffrant de troubles psychiques et les situations de crise suicidaire </p> <ul style="list-style-type: none"> - Définir, à l'échelle du territoire et par catégories d'âge (enfants, jeunes, adultes), les modalités de recours aux dispositifs et professionnels du premier, deuxième et troisième recours, pour faciliter l'information, l'orientation et le diagnostic, y compris pour les personnes n'étant pas dans un parcours - Favoriser les liens entre les professionnels du premier, deuxième et troisième recours, pour faciliter l'information, l'orientation et le diagnostic, y compris pour les personnes n'étant pas dans un parcours - Construire et former un réseau d'acteurs contribuant à la prévention du suicide, par catégories d'âge (enfants, jeunes, adultes)
<p>Pilote(s) des actions</p>	<p><u>Action 1</u> :</p> <ul style="list-style-type: none"> - PETR
<p>Co-pilote(s) des actions</p>	<p><u>Action 1</u> :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Représentant de la psychiatrie publique de secteur, CPTS
<p>Partenaire(s) à mobiliser</p>	<p><u>Action 1</u> :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Délégation départementale Haute-Garonne de l'ARS Occitanie - Acteurs du CLSM - Professionnels de santé, MSP et CPTS - CHU - CH Marchant - CMP (CH Marchant) - Clinique de Seysses - Etablissements médico-sociaux - CPAM Haute-Garonne - Mutualité Sociale Agricole (MSA Services) - Associations œuvrant dans le champ de la santé mentale (Association Prévention du suicide Occitanie...)
<p>Territoire(s) d'intervention</p>	<p>PETR</p>
<p>Public(s) cible(s)</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Professionnels - Usagers - Elus - Habitants

Calendrier prévisionnel de l'action	Durée du CLS
Coût et financement	- Coût logistique
Indicateurs d'évaluation	<u>Action 1 :</u> <ul style="list-style-type: none">- Ecriture de protocole- Schéma d'accès aux différents niveaux de recours- Nature des outils de médiation- Nombre de formations à la prévention du suicide

AXE N° 3 : Santé mentale et addictions

OBJECTIF STRATEGIQUE N° 3.2 : Développer l'offre de santé en matière d'addictions

FICHE ACTION N° 3.2.1 : Améliorer le repérage, le dépistage et la prise en charge des personnes en situation d'addictions




<p>Contexte</p>	<p>Cette action s'inscrit dans le cadre du Projet Régional de Santé Occitanie 2018-2022.</p> <p>Les addictions, qu'elles soient liées ou non à des substances, constituent un problème de santé majeur. Un repérage précoce d'une conduite addictive peut permettre de réduire les conséquences néfastes. L'enjeu de l'accompagnement des personnes ayant des conduites addictives réside dans une approche pluridisciplinaire.</p> <p><u>Restitution du diagnostic territorial de santé :</u></p> <p>Les addictions constituent une thématique qui préoccupe les acteurs, quel que soit le type d'addictions (alcool, tabac, substances illicites, jeux, écrans...). Le manque ou l'absence de structures et/ou de services de prévention, de dépistage et de prise en charge des addictions, ainsi que de ressources (groupes de parole) représentent un réel problème selon les acteurs.</p>
<p>Description</p>	<p>Il s'agira de :</p> <p><u>Action 1</u> : Soutenir les professionnels dans le dépistage précoce et l'accompagnement du public en situation d'addictions </p> <ul style="list-style-type: none"> - Accompagner la création d'un réseau de professionnels de santé référents sur la thématique des addictions, pour renforcer la collaboration et permettre un dépistage précoce et une prise en charge globale des personnes - Informer sur les ressources existantes dans le champ de l'addictologie (dispositifs, services, professionnels y compris les psychologues conventionnés par l'Assurance Maladie pour le remboursement de consultations) et les formations à destination des professionnels sur la thématique des addictions (formations, webinaires...) - Soutenir le déploiement de micro-structures addictions sur le territoire <p><u>Action 2</u> : Favoriser le déploiement d'actions individuelles et collectives de prévention et d'accompagnement dans le champ des addictions (toutes addictions confondues) </p> <ul style="list-style-type: none"> - Recenser les actions de prévention existantes - Promouvoir la campagne Mois Sans Tabac - Faciliter la mise en place des Consultations Jeunes Consommateurs Avancées
<p>Pilote(s) des actions</p>	<p><u>Actions 1 et 2</u> :</p> <ul style="list-style-type: none"> - PETR
<p>Co-pilote(s) des actions</p>	<p><u>Action 1</u> :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Plateforme Professionnelle Addiction Occitanie <p><u>Action 2</u> :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Association Addictions France
<p>Partenaire(s) à mobiliser</p>	<p><u>Action 1</u> :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Délégation départementale Haute-Garonne de l'ARS Occitanie - Association Addictions France - ARPADE - Plateforme Professionnelle Addiction Occitanie - CPAM de la Haute-Garonne - Professionnels de santé, MSP et CPTS - Education Nationale <p><u>Action 2</u> :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Délégation départementale Haute-Garonne de l'ARS Occitanie

	<ul style="list-style-type: none"> - ARPADE - Plateforme Professionnelle Addiction Occitanie - CPAM de la Haute-Garonne - Education Nationale - Mission Locale Haute-Garonne, antenne Carbonne - Espaces Jeunes, Point Accueil Ecoute Jeunes - Professionnels de santé, MSP et CPTS
Territoire(s) d'intervention	PETR
Public(s) cible(s)	<u>Action 1</u> : <ul style="list-style-type: none"> - Professionnels <u>Action 2</u> : <ul style="list-style-type: none"> - Public en situation d'addictions
Calendrier prévisionnel de l'action	Durée du CLS
Coût et financement	<u>Action 1</u> : <ul style="list-style-type: none"> - Coût de la mise en place de micro-structures addictions <u>Action 2</u> : <ul style="list-style-type: none"> - Coût de la mise en place d'actions (intervenants...) <p><u>Sources potentielles de financements</u> : FNPEIS (CNAM), ARS Occitanie, Conseil Départemental Haute-Garonne (dans le cadre du parcours citoyen, à voir également pour un co-financement de micro-structures addictions, mise à disposition de locaux)</p>
Indicateurs d'évaluation	<u>Action 1</u> : <ul style="list-style-type: none"> - Nombre et type de professionnels membres du réseau - Nombre et type d'informations diffusées aux professionnels - Nombre de micro-structures addictions présentes sur le territoire <u>Action 2</u> : <ul style="list-style-type: none"> - Nombre d'actions Mois Sans Tabac déployées sur le territoire - Nombre et type de bénéficiaires des actions Mois Sans Tabac - Mise en place effective de Consultations Jeunes Consommateurs - Nombre de jeunes accueillis dans les Consultations Jeunes Consommateurs Avancées

AXE N° 4 : Prévention et promotion de comportements et d'un environnement favorables à la santé

OBJECTIF STRATEGIQUE N° 4.1 : Renforcer l'offre de prévention et de dépistage

FICHE ACTION N° 4.1.1 : Promouvoir une alimentation saine et durable et la pratique d'une activité physique adaptée

<p>Contexte</p>	<p>Cette action s'inscrit dans le cadre du Programme National Nutrition Santé, du Projet Régional Sport Santé Bien-être et du Plan Régional de l'Alimentation.</p> <p>La nutrition (alimentation et activité physique) constitue un déterminant majeur de la santé. Ils jouent un rôle protecteur vis-à-vis de certaines pathologies et présentent de nombreux atouts pour le bien-être des individus en termes physiques, psychologiques et sociaux.</p> <p><u>Restitution du diagnostic territorial de santé :</u> Le diagnostic met en évidence l'intérêt d'agir en matière de prévention, à la fois primaire et secondaire. Les acteurs sont en demande d'information sur l'hygiène de vie et les comportements favorables à la santé (alimentation, activité physique, sommeil, vaccination) et déplorent le manque d'actions de proximité en ce sens. Certaines activités physiques sont jugées comme inaccessibles à la fois financièrement et géographiquement. Il convient de noter également, que sur le Pays Sud Toulousain, le recours aux dépistages est encore perfectible. Le diagnostic territorial montre qu'une attention particulière mérite d'être portée à certains publics : jeunes enfants, enfants et jeunes.</p>
<p>Description</p>	<p>Il s'agira de :</p> <p><u>Action 1</u> : Informer les publics sur l'alimentation saine et durable et l'activité physique </p> <ul style="list-style-type: none"> - Organiser des animations et sensibilisations autour de la nutrition auprès de différents publics (stand d'information, ateliers cuisine, visites de productions, forums avec expérimentations d'activités physiques...) <p><u>Action 2</u> : Impulser et/ou renforcer une dynamique en matière de nutrition au sein des collectivités territoriales et partenaires locaux </p> <ul style="list-style-type: none"> - Promouvoir la charte Collectivité Active PNNS et Entreprise Active PNNS - Soutenir la création d'une épicerie sociale et solidaire sur Cœur de Garonne <p><u>Action 3</u> : Engager une réflexion autour d'un Projet Alimentaire Territorial </p> <ul style="list-style-type: none"> - Mettre en place un groupe de travail pour étudier l'opportunité d'étendre le Projet Alimentaire Territorial porté par la communauté de commune du Volvestre à l'échelle du Pays Sud Toulousain
<p>Pilote(s) des actions</p>	<p><u>Action 1</u> :</p> <ul style="list-style-type: none"> - PETR
<p>Co-pilote(s) des actions</p>	<p><u>Action 3</u> :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Communautés de communes
<p>Partenaire(s) à mobiliser</p>	<p><u>Action 1</u> :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Délégation départementale Haute-Garonne de l'ARS Occitanie - Education Nationale - Professionnels de santé libéraux, MSP et CPTS - FORMS - Associations et clubs sportifs - Collectivités - EFFORMIP - DRAJES - Mutualité Française Occitanie - Mutualité Sociale Agricole - Associations de producteurs locaux (AMAP, Jardins du Volvestre...)

	<ul style="list-style-type: none"> - RéPPOP Occitanie - ADEME Occitanie - GRAINE Occitanie <p><u>Action 2</u> :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Délégation départementale Haute-Garonne de l'ARS Occitanie - IREPS Occitanie - Collectivités (communes, communautés de communes, PETR) <p><u>Action 3</u> :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Délégation départementale Haute-Garonne de l'ARS Occitanie - Collectivités (communes, communautés de communes, PETR) - DRAAF Occitanie
Territoire(s) d'intervention	PETR
Public(s) cible(s)	<p><u>Action 1</u> :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Enfants et jeunes enfants - Jeunes - Familles - Public en situation de handicap - Professionnels de l'éducation, du sanitaire, du médico-social et du social <p><u>Action 2</u> :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Elus et agents des collectivités <p><u>Action 3</u> :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Elus et agents des collectivités
Calendrier prévisionnel de l'action	Durée du CLS
Coût et financement	<p><u>Action 1</u> :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Coût des intervenants pour les ateliers et le forum <p>Sources potentielles de financement : FIR PNNS ARS, DRAAF Occitanie, ADEME Occitanie, DRAJES Occitanie</p>
Indicateurs d'évaluation	<p><u>Action 1</u> :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Nombre et type d'actions réalisées - Nombre de participants aux actions - Satisfaction des participants <p><u>Action 2</u> :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Nombre de collectivités adhérentes à la charte Collectivités Actives PNNS <p><u>Action 3</u> :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Mise en place effective du groupe de travail - Nombre et type de participants au groupe de travail - Nombre de réunions du groupe de travail - Couverture territoriale du Projet Alimentaire Territorial

AXE N° 4 : Prévention et promotion de comportements et d'un environnement favorables à la santé

OBJECTIF STRATEGIQUE N° 4.1 : Renforcer l'offre de prévention et de dépistage


FICHE ACTION N° 4.1.2 : Renforcer l'offre de prévention et de dépistage pour tous, avec une attention particulière pour les jeunes enfants, les enfants et les jeunes

<p>Contexte</p>	<p>Cette action s'inscrit dans le cadre du Projet Régional de Santé Occitanie 2018-2022.</p> <p>La prévention primaire et secondaire constitue un défi important en termes de santé publique puisqu'elle contribue à maintenir et/ou améliorer le bien-être des personnes.</p> <p>Les périodes de la petite enfance, de l'enfance et de l'adolescence sont déterminantes pour la santé. Les comportements qui s'installent durant cette période impactent fortement la santé des adultes en devenir.</p> <p><u>Restitution du diagnostic territorial de santé :</u></p> <p>Le diagnostic met en évidence l'intérêt d'agir en matière de prévention, à la fois primaire et secondaire. Les acteurs sont en demande d'information sur l'hygiène de vie et les comportements favorables à la santé (alimentation, activité physique, sommeil, vaccination) et déplorent le manque d'actions de proximité en ce sens. Certaines activités physiques sont jugées comme inaccessibles à la fois financièrement et géographiquement.</p> <p>Il convient de noter également, que sur le Pays Sud Toulousain, le recours aux dépistages est encore perfectible.</p> <p>Le diagnostic territorial montre qu'une attention particulière mérite d'être portée à certains publics : jeunes enfants, enfants et jeunes.</p>
<p>Description</p>	<p>Il s'agira de :</p> <p><u>Action 1</u> : Développer des actions de prévention et de promotion de la santé en direction des enfants et jeunes enfants ISS</p> <ul style="list-style-type: none"> - Encourager le développement d'actions en matière de parentalité et de dépistage précoce des troubles de l'apprentissage - Faciliter le déploiement du Programme de Soutien aux Familles et à la Parentalité (PSFP) - Mettre en place un groupe de travail autour de la démarche Ecole promotrice de santé <p><u>Action 2</u> : Développer des actions de prévention et de promotion de la santé en direction des jeunes ISS</p> <ul style="list-style-type: none"> - Contribuer au déploiement de la démarche « hors les murs » portée par la Maison Des Adolescents de la Haute-Garonne et promouvoir ses actions auprès des partenaires - Soutenir le développement d'actions en matière de santé affective, relationnelle et sexuelle <p><u>Action 3</u> : Déployer des actions en faveur du dépistage des cancers ISS</p> <ul style="list-style-type: none"> - Organiser des journées dédiées au dépistage des cancers (sein, colorectal, col de l'utérus)
<p>Pilote(s) des actions</p>	<p>PETR</p>
<p>Co-pilote(s) des actions</p>	<p><u>Action 1</u> :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Communautés de communes (structures d'accueil des jeunes enfants) <p><u>Action 2</u> :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Maison Des Adolescents de la Haute-Garonne <p><u>Action 3</u> :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Professionnels de santé libéraux, MSP et CPTS
<p>Partenaire(s) à mobiliser</p>	<p><u>Action 1</u> :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Délégation départementale Haute-Garonne de l'ARS Occitanie

	<ul style="list-style-type: none"> - Education Nationale - IREPS Occitanie - Collectivités (communes et communautés de communes) - Etablissements d'accueil de jeunes enfants - Education Nationale - Mutualité Française Occitanie - CAF de la Haute-Garonne - Association Le petit perchoir - Espaces de vie sociale <p><u>Action 2 :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - Délégation départementale Haute-Garonne de l'ARS Occitanie - Maison Des Adolescents - Structures œuvrant en faveur de la santé des jeunes - Professionnels de santé libéraux, MSP et CPTS - Centre Départemental de Planification et d'Education Familiale - Planning Familial - Association ID Santé <p><u>Action 3 :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - Délégation départementale Haute-Garonne de l'ARS Occitanie - Professionnels de santé et de soins libéraux, MSP et CPTS - Associations caritatives - CPAM de la Haute-Garonne - Mutualité Sociale Agricole - Centre Régional de Coordination des Dépistages des Cancers Occitanie
Territoire(s) d'intervention	PETR
Public(s) cible(s)	<p><u>Action 1 :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - Familles, notamment en situation de précarité - Enfants et jeunes enfants, notamment en situation de précarité - Jeunes , notamment en situation de précarité - Professionnels de la petite enfance - Professionnels du secteur éducatif <p><u>Action 2 :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - Jeunes et notamment jeunes en situation de précarité <p><u>Action 3 :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - Public éligible aux différents dépistages organisés et notamment les publics en situation de précarité
Calendrier prévisionnel de l'action	Durée du CLS
Coût et financement	<p><u>Action 1 :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - Coût des intervenants des actions - Coût de l'intervenant pour les Café des parents - Coût du déploiement du programme <p><u>Action 2 :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - Coût des intervenants des actions <p><u>Action 3 :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - Coût des intervenants - Frais de communication <p><u>Sources potentielles de financement :</u> ARS Occitanie, FNPEIS (CNAM)</p>
Indicateurs d'évaluation	<p><u>Action 1 :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - Nombre d'actions parentalité organisés - Nombre de participants aux actions parentalité - Nombre et type de personnes formées à PSFP - Nombre de familles inscrites au programme PSFP - Nombre de sessions PSFP dispensées - Satisfaction des acteurs <p><u>Action 2 :</u></p>

	<ul style="list-style-type: none">- Déploiement effectif de la démarche « hors les murs » de la MDA- Nombre et type d'actions Vie affective et sexuelle mises en place- Nombre de participants aux actions Vie affective et sexuelle <p><u>Action 3</u> :</p> <ul style="list-style-type: none">- Nombre et type de stands organisés- Nombre de participants- Satisfaction des participants
--	---

AXE N° 4 : Prévention et promotion de comportements et d'un environnement favorables à la santé**OBJECTIF STRATEGIQUE N° 4.2 : Impulser et/ou renforcer une politique territoriale en matière de santé environnementale****FICHE ACTION N° 4.2.1 : Favoriser un urbanisme et un aménagement du territoire favorables à la santé**

Contexte	<p>Cette action dans le cadre du Projet Régional Santé Environnement Occitanie 2017-2021 et est en lien avec le Plan Climat Air Energie Territorial du Pays Sud Toulousain.</p> <p>Santé et environnement sont deux domaines étroitement liés. L'environnement qui nous entoure agit quotidiennement sur notre santé.</p> <p>Les projets d'aménagement du territoire conditionnent les principaux déterminants environnementaux pouvant avoir un impact sur la santé des habitants. La prise en compte des facteurs environnementaux apparaît donc comme un élément majeur d'amélioration du cadre de vie et de la santé des habitants.</p> <p><u>Restitution du diagnostic territorial de santé :</u></p> <p>Les indicateurs en santé environnementale issus du diagnostic mettent en évidence la problématique des espèces envahissantes telles que le moustique tigre et l'ambrosie.</p> <p>Plus largement, les acteurs interrogés constatent une méconnaissance de l'impact des risques environnementaux sur la santé et une exposition des habitants à ces risques (usages de produits phytosanitaires, qualité de l'air...). L'aménagement du territoire est perçu comme peu propice aux mobilités douces.</p>
Description	<p>Il s'agira de :</p> <p><u>Action 1</u> : Renforcer l'appropriation des enjeux liés à un urbanisme et un aménagement du territoire favorables à la santé par les acteurs </p> <ul style="list-style-type: none">- Sensibiliser les élus et agents aux liens entre urbanisme, aménagement du territoire et santé / bien être et les soutenir dans leurs projets- Faciliter la mutualisation et le partage d'expériences et d'outils entre acteurs <p><u>Action 2</u> : Contribuer à la prise en compte de la santé dans les projets et documents d'urbanisme</p> <ul style="list-style-type: none">- Engager une réflexion sur l'intégration des enjeux de santé et sur le maillage des activités de santé dans les projets et documents d'urbanisme (nature en ville, charte des espaces publics, qualité de l'air, pollution lumineuse...) <p><u>Action 3</u> : Soutenir le développement de voies douces et parcours santé sur le territoire</p> <ul style="list-style-type: none">- Animer le schéma cyclable et accompagner les maîtres d'ouvrage dans la réalisation des travaux- Poursuivre le maillage du territoire en sentiers de randonnée et parcours santé
Pilote(s) des actions	PETR
Co-pilote(s) des actions	<p><u>Action 1</u> :</p> <ul style="list-style-type: none">- Délégation départementale Haute-Garonne de l'ARS Occitanie <p><u>Action 3</u> :</p> <ul style="list-style-type: none">- Communautés de communes
Partenaire(s) à mobiliser	<p><u>Action 1</u> :</p> <ul style="list-style-type: none">- CAUE Haute-Garonne- Collectivités- CEREMA <p><u>Action 2</u> :</p> <ul style="list-style-type: none">- Délégation départementale Haute-Garonne de l'ARS Occitanie

	<ul style="list-style-type: none"> - Collectivités - CEREMA - CAUE Haute-Garonne - ATMO Occitanie <p><u>Action 3</u> :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Délégation départementale Haute-Garonne de l'ARS Occitanie - Collectivités - Offices du tourisme - CAUE Haute-Garonne
Territoire(s) d'intervention	PETR
Public(s) cible(s)	<p><u>Action 1</u> :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Elus et agents <p><u>Action 2</u> :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Elus et agents <p><u>Action 3</u> :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Habitants
Calendrier prévisionnel de l'action	Durée du CLS
Coût et financement	<p><u>Action 1</u> :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Coût de la formation si ne peut être dispensée par l'ARS ou la CAUE <p><u>Action 3</u> :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Coût des aménagements <p><u>Sources potentielles de financements</u> : fonds LEADER</p>
Indicateurs d'évaluation	<p><u>Action 1</u> :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Nombre de sessions de sensibilisation réalisées - Nombre et type de participants aux sessions - Satisfaction des participants - Nombre et type d'actions de mutualisation organisées - Nombre et type de participants aux actions de mutualisation <p><u>Action 2</u> :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Nombre de référents à la santé et au bien-être dans les projets d'urbanisme et de planification - Evolution du nombre d'actions intégrant la santé au sein des documents d'urbanisme et de planification <p><u>Action 3</u> :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Nombre de réunions organisées pour l'animation du schéma cyclable - Nombre de sentiers de randonnées comptabilisés - Nombre de parcours santé créés / en cours de création

AXE N° 4 : Prévention et promotion de comportements et d'un environnement favorable à la santé

OBJECTIF STRATEGIQUE N° 4.12 : Impulser et/ou renforcer une politique territoriale en matière de santé environnementale

FICHE ACTION N° 4.2.2 : Déployer des actions en santé environnementale

<p>Contexte</p>	<p>Cette action dans le cadre du Projet Régional Santé Environnement Occitanie 2017-2021 et est en lien avec le Plan Climat Air Energie Territorial du Pays Sud Toulousain.</p> <p>Santé et environnement sont deux domaines étroitement liés. L'environnement qui nous entoure agit quotidiennement sur notre santé.</p> <p>Les projets d'aménagement du territoire conditionnent les principaux déterminants environnementaux pouvant avoir un impact sur la santé des habitants. La prise en compte des facteurs environnementaux apparaît donc comme un élément majeur d'amélioration du cadre de vie et de la santé des habitants.</p> <p><u>Restitution du diagnostic territorial de santé :</u></p> <p>Les indicateurs en santé environnementale issus du diagnostic mettent en évidence la problématique des espèces envahissantes telles que le moustique tigre et l'ambroisie.</p> <p>Plus largement, les acteurs interrogés constatent une méconnaissance de l'impact des risques environnementaux sur la santé et une exposition des habitants à ces risques (usages de produits phytosanitaires, qualité de l'air...). L'aménagement du territoire est perçu comme peu propice aux mobilités douces.</p>
<p>Description</p>	<p>Il s'agira de :</p> <p><u>Action 1</u> : Impulser une dynamique autour de la prise en compte de la santé environnementale dès le plus jeune âge ^{ISS}</p> <ul style="list-style-type: none"> - Déployer des actions en périnatalité et santé environnementale <p><u>Action 2</u> : Lutter contre les espèces envahissantes (moustique tigre et ambroisie)</p> <ul style="list-style-type: none"> - Sensibiliser le grand public, les élus et agents des collectivités sur la problématique des espèces envahissantes <p><u>Action 3</u> : Contribuer à l'amélioration de la qualité de l'air</p> <ul style="list-style-type: none"> - Mettre en place des actions en faveur de la qualité de l'air intérieur - Disposer de données locales pour alerter la population en termes de qualité de l'air intérieur et extérieur grâce à l'acquisition de capteurs et à la réalisation d'une cartographie de la qualité de l'air
<p>Pilote(s) des actions</p>	<p>PETR</p>
<p>Co-pilote(s) des actions</p>	<p><u>Action 1</u> :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Mutualité Française Occitanie <p><u>Action 3</u> :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Collectivités
<p>Partenaire(s) à mobiliser</p>	<p><u>Action 1</u> :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Délégation départementale Haute-Garonne de l'ARS Occitanie - Professionnels de santé, MSP et CPTS - Collectivités - Services Petite enfance des Communautés de communes <p><u>Action 2</u> :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Délégation départementale Haute-Garonne de l'ARS Occitanie - CPIE Terres toulousaines - Associations d'éducation à l'environnement - MJC - Professionnels de santé, MSP

	<p><u>Action 3</u> :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Délégation départementale Haute-Garonne de l'ARS Occitanie - ATMO Occitanie - Education Nationale
Territoire(s) d'intervention	PETR
Public(s) cible(s)	<p><u>Action 1</u> :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Professionnels de santé - Professionnels de la petite enfance - Elus et agents des collectivités - Familles, dont familles en situation de précarité <p><u>Action 2</u> :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Habitants - Elus et agents des collectivités <p><u>Action 3</u> :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Habitants - Elus et agents des collectivités
Calendrier prévisionnel de l'action	Durée du CLS
Coût et financement	<p><u>Action 2</u> :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Coût de la formation si cela n'entre pas dans les missions du CPIE <p><u>Action 3</u> :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Coût des actions
Indicateurs d'évaluation	<p><u>Action 1</u> :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Nombre et type d'actions de sensibilisation réalisées - Nombre et type de participants aux actions de sensibilisation - Satisfaction des participants <p><u>Action 2</u> :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Nombre et type d'actions de sensibilisation réalisées - Nombre et type de participants aux actions de sensibilisation - Satisfaction des participants <p><u>Action 3</u> :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Nombre et type d'actions réalisées - Nombre et type de participants aux actions - Diffusion du message aux communes - Intégration des enjeux de qualité de l'air dans le SCoT